



Inscription à l'Accueil de loisirs pour les Mercredis en période scolaire 2026-2027

À noter :

1. **Fermeture complète de l'accueil de loisirs le mercredi 2 septembre 2026**
2. L'Accueil de loisirs Balmat ouvrira ses portes **le mercredi 9 septembre 2026** et, proposera deux formules :
 - un accueil à la journée avec repas de 8h à 18h (arrivée entre 8h et 9h30 – départ entre 16h30 et 18h) ;
 - un accueil uniquement le matin (8h00 – 12h00) * ou uniquement l'après-midi (13h00 – 18h00)* sans les repas.

*possibilité d'arriver le matin entre 8h et 9h30 départ entre 11h30 et 12h ; pour l'après-midi possibilité d'arriver entre 13h et 13h30 départ entre 16h30 et 18h.
3. La priorité sera donnée aux inscriptions à l'année et aux trimestres. Aucun dossier ne sera accepté avant la date d'ouverture des inscriptions. En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter.
4. Réunion d'informations parents/enfants **le mercredi 9 septembre à 18h00** à Balmat. Informations sur le fonctionnement de l'Accueil de loisirs et sur les projets de l'année.
5. Pour les enfants à particularité, une préparation à l'accueil est requise. Merci de bien vouloir prendre contact obligatoirement auprès de la MJC (coordonnées ci-dessous) avant le démarrage des inscriptions.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

Enfants en Maternelle (PS/MS/GS) année scolaire 2026/27 :

Les inscriptions débuteront **à partir du lundi 10 août 2026** à la MJC de Chamonix
de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 18h00

Enfants en Primaire (CP / CE1 / CE2 / CM1 / CM2) année scolaire 2026/27 :

Les inscriptions débuteront **à partir du mercredi 12 août 2026** à la MJC de Chamonix
de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 18h00

Inscription occasionnelle :

À partir du jeudi 27 août 2026, possibilité d'inscrire l'enfant de façon occasionnelle à la journée, le matin ou l'après-midi en fonction des places disponibles.

PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

(Formulaires disponibles à l'accueil de la MJC ou sur www.mjchamonix.org)

POUR LES ENFANTS INSCRITS DURANT L'ETE 2026 :

- ☐ **Fiche d'inscription** dûment remplie et signée.

POUR LES ENFANTS **NON** INSCRITS DURANT L'ETE 2026 :

- ☐ **Fiche d'inscription** dûment remplie (coordonnées, n° d'allocataire CAF, quotient familial et justificatif, période(s) souhaitée(s)) ;
- ☐ **Notification année 2026 des droits et paiement de la CAF Haute Savoie** sur laquelle apparaît le quotient familial (*document disponible sur www.caf.fr*) ou, à défaut, une **copie du dernier avis (ou des derniers avis) d'imposition du foyer fiscal** ;
- ☐ **Fiche sanitaire** dûment remplie et **photocopie des pages vaccination** du carnet de santé.

Règlement à l'inscription (chèques, ANCV/ANCV CONNECT, carte bancaire, espèces).

Dans le cas où les documents ne seraient pas correctement complétés et les pièces administratives demandées non fournies, la MJC de Chamonix ne traitera pas le dossier. Nous ne pourrions pas faire de photocopies le jour des inscriptions. Nous vous remercions de votre compréhension.



MERCREDIS 2026 - 2027

ACCUEIL DE LOISIRS JACQUES BALMAT

Maternelle

☐

Primaire

☐

Nom de l'enfant : _____
Child's name

Prénom de l'enfant : _____
Child's first name

Né(e) le : ____/____/____
Birthday

Classe 2026 -2027 : _____

Nom du responsable : _____
Name of child's legal guardian

Prénom du resp. : _____ Tél. : ____/____/____/____/____
First name of child's legal guardian

E-Mail : _____@_____ Adresse : _____
☐ Allocataire CAF 74 ; N° d'allocataire : _____ Quotient Familial 2026 : _____

Rappel des modalités d'inscription

1. La priorité sera donnée aux inscriptions à l'année et aux trimestres. Aucun dossier ne sera accepté avant la date d'ouverture des inscriptions. En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter.

2. Pour les enfants à particularité, une rencontre avec la famille est requise avant toute inscription. Merci de bien vouloir prendre obligatoirement contact auprès de la MJC (04.50.53.12.24 ou accueil@mjchamonix.org) avant le démarrage des inscriptions.

PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

(Formulaires disponibles à l'accueil de la MJC ou sur www.mjchamonix.org)

POUR LES ENFANTS INSCRITS DURANT L'ETE 2026 :

☐ Fiche d'inscription dûment remplie et signée.

POUR LES ENFANTS NON INSCRITS DURANT L'ETE 2026 :

☐ Fiche d'inscription dûment remplie et signée.

☐ Fiche sanitaire dûment remplie et signée ainsi que la photocopie des pages vaccination du carnet de santé ;

☐ Notification année 2026 des droits et paiement de la CAF Haute-Savoie sur laquelle apparaît le quotient familial (document disponible sur www.caf.fr) ou, à défaut, une copie du dernier avis (ou des derniers avis) d'imposition du foyer fiscal (2026).

Dans le cas où les documents ne seraient pas correctement complétés et les pièces administratives demandées non fournies, la MJC de Chamonix ne traitera pas le dossier.

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ, sauf cas de force majeure justifié (cf règlement intérieur)

Je soussigné(e) _____

☐ m'engage à respecter les modalités d'inscription et le règlement intérieur de la MJC conformément aux décisions de son CA. (Règlement intérieur en ligne et à consulter sur www.mjchamonix.org)

☐ autorise le directeur et le service administratif de la MJC à consulter nos données personnelles sur le site internet mis en place par la CAF pour le calcul du tarif pour la garde de nos enfants.

À Chamonix le _____

Signature :



MERCREDIS 2026 - 2027

Période 1	Journée	matin	après-midi
09/09/26			
16/09/26			
23/09/26			
30/09/26			
07/10/26			
14/10/26			
VACANCES D'AUTOMNE			

Période 1	Journée	matin	après-midi
04/11/26			
18/11/26			
25/11/26			
02/12/26			
09/12/26			
16/12/26			
VACANCES DE FIN D'ANNEE			

Période 2	Journée	matin	après-midi
06/01/27			
13/01/27			
20/01/27			
27/01/27			
03/02/27			
10/02/27			
VACANCES D'HIVER			

Période 2	Journée	matin	après-midi
03/03/27			
10/03/27			
17/03/27			
24/03/27			
31/03/27			
07/04/27			
VACANCES DE PRINTEMPS			

Période 3	Journée	matin	après-midi
28/04/27			
05/05/27			
12/05/27			
19/05/27			
26/05/27			
02/06/27			
09/06/27			
16/06/27			
23/06/27			
30/06/27			
VACANCES D'ÉTÉ			

Quotients familiaux

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
	de 0 à 800	de 801 à 1000	de 1001 à 1200	de 1201 à 1400	de 1401 à 1600	de 1601 à 1800	de 1801 à 2200	> 2201
Mercredis Journées	Mercredis Journées							
Forfait Année (34 M)	551,50	619,50	660,30	739,50	756,50	775,20	790,50	878,80
1ère période de septembre à décembre (12 M)	207,60	231,60	259,20	289,20	303,60	310,80	316,80	352,80
2ème période janvier à avril (12 M)	207,60	231,60	259,20	289,20	303,60	310,80	316,80	352,80
3ème période d'avril à juillet (10 M)	173,00	193,00	216,00	241,00	253,00	259,00	264,00	294,00
Journée à l'unité (hors forfait)	19,20	22,20	25,40	29,80	31,30	33,80	36,30	40,80
Mercredis Demi Journées sans repas	Mercredis Demi Journées sans repas							
Forfait Année (34M)	358,50	402,70	429,20	480,70	491,70	503,90	513,80	571,20
1ère période de septembre à décembre (12 M)	135,60	151,20	168,00	187,20	196,80	201,60	206,40	229,20
2ème période janvier à mars (12 M)	135,60	151,20	168,00	187,20	196,80	201,60	206,40	229,20
3ème période d'avril à juillet (10 M)	113,00	126,00	140,00	156,00	164,00	168,00	172,00	191,00
Demi journée à l'unité (hors forfait)	12,50	14,40	16,50	19,30	20,30	22,00	23,60	26,60
ADHESION du 01 juin 2026 au 31 mai 2027	10,5							
TOTAL À RÉGLER:								

☐ Chèques : 1: _____ 2: _____ 3: _____
 ☐ ANCV: _____
 ☐ ANCV CONNECT : _____
 ☐ Carte Bancaire: _____
 ☐ Espèces: _____